

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE DE L'ESSONNE



La Direction Départementale de la Sécurité Publique couvre un territoire de 389,42 km² (21,58% du département) et assure la sécurité de 883 363 habitants (70,99% de la population).

MISSIONS DE LA DDSP

- Les interventions au service de la population en réponse aux appels 17 Police-Secours.
- Protection des personnes vulnérables, mineures, femmes victimes de violences conjugales, personnes âgées.
- La lutte contre la criminalité et les violences urbaines (sécurisation des quartiers et investigation judiciaire)
- La lutte contre la toxicomanie et les trafics de produits stupéfiants.
- Une action préventive et répressive dans la lutte contre l'insécurité routière.
- La prévention et la dissuasion de la délinquance par une présence active et visible sur la voie publique.
- Un partenariat avec les élus et autres acteurs locaux (établissements scolaires, bailleurs sociaux, acteurs économiques et sociaux).
- L'encadrement de grands événements (manifestations sportives, mouvements revendicatifs), la sécurité des déplacements de personnalités, la protection des lieux sensibles et plus généralement, la mise en œuvre et le commandement des dispositifs d'ordre public.
- Le renseignement, via le Service Départemental du Renseignement Territorial.

ORGANISATION DE LA DDSP

- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP) :

Monsieur Luc-Didier MAZOYER, Contrôleur Général, Directeur Départemental, coordonne la préparation du Plan Départemental de Sécurité, veille à sa mise en œuvre, participe à son évaluation et propose son adaptation. Ce plan est cosigné par le Préfet et le Procureur de la République. Il détermine et propose les orientations globales de sécurité adaptées aux réalités départementales et fixe dans ce cadre les objectifs à atteindre par les services placés sous son autorité. Il est le conseiller du préfet pour la sécurité et l'ordre public.

- Le Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique :

Madame Nadine LE CALONNEC, Commissaire Divisionnaire, outre ses attributions propres, a plénitude de compétence dans tous les domaines.

Les Unités de Direction, de Coordination et de Gestion :

L'Etat-Major :

Dirigé par un Commissaire Divisionnaire de Police, il est chargé de programmer et de coordonner, au plan départemental, l'emploi opérationnel des policiers et des renforts extérieurs (forces mobiles, RAID, moyens aériens...). Il intervient dans de nombreuses thématiques avec les différents partenaires (Préfecture, Conseil Général, Parquet...). Il veille au suivi et à la transmission des statistiques de la délinquance. Il assure la continuité, la nuit, de l'activité judiciaire. Il travaille à la mise en œuvre des logiciels de Police nécessaires à l'activité des services.

L'Etat-Major se compose de 5 unités :

- Le Centre d'Information et de Commandement (CIC)
- Le Bureau des Statistiques, de la Coordination Opérationnelle (BSCO)
- Le Bureau de Documentation, d'Etude et de Coordination (BDEC)
- Le Bureau de Sûreté, Prévention, Partenariat et Communication (BS2PC)
- Le Service de Nuit Départemental (SND)
- Le Bureau Départemental des Systèmes Informatiques et Télécommunications (BDSIT)

Le Service de Gestion Opérationnelle :

Dirigé par une Attachée Principale de Police, ce service regroupe 5 entités :

- Le Bureau du Courrier
- Le Bureau des Ressources Humaines

- Le Bureau des Finances
- Le Bureau de la Logistique (la Section Immobilière, la Section Matériel)
- La Régie d'Avance

Le Centre Départemental des Stages et de la Formation

Les unités opérationnelles départementales

- La Sûreté Départementale (SD) en charge des enquêtes judiciaires les plus importantes
- Le Service d'Ordre Public (SOP) constitué d'unités en civil et en tenue spécialisées dans la lutte contre la délinquance de voie publique, les violences urbaines, la sécurité routière et les services d'ordre.
- Le Service Départemental du Renseignement Territorial (SDRT) qui observe la vie économique et sociale et contribue à la lutte contre l'économie souterraine et les violences urbaines.

Les districts et Circonscriptions de Sécurité Publique (CSP)

District d'Evry

CSP Évry : Evry, Courcouronnes, Ris-Orangis

CSP Corbeil-Essonnes : Corbeil-Essonnes (ZSP Les Tarterêts)

CSP Montgeron : Montgeron, Yerres, Crosne

CSP Draveil : Draveil, Vigneux-Sur-Seine

CSP Brunoy : Brunoy, Boussy-St-Antoine, Epinay-Sous-Sénart, Quincy-Sous-Sénart, Varennes-Jarcy

District De Juvisy Sur Orge

CSP Juvisy Sur Orge : Juvisy, Grigny (ZSP Grigny II-La Grande Borne), Viry-Châtillon, Morsang-Sur-Orge

CSP Savigny Sur Orge : Savigny-Sur-Orge, Morangis

CSP Athis-Mons : Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste

District de Palaiseau

CSP Palaiseau : Palaiseau, Les Ulis, Bièvres, Igny, Orsay, Bures-Sur-Yvette, Verrières-Le-Buisson

CSP Massy : Massy, Wissous

CSP Sainte-Geneviève-des-Bois : SGDB, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-Sur-Orge, Villiers-Sur-Orge, Epinay-Sur-Orge

CSP Arpajon : Arpajon, Brétigny-Sur-Orge, La Norville, Saint-Germain-Les-Arpajon, Longpont-Sur-Orge, Monthéry, Leuville-Sur-Orge, Linas

CSP Longjumeau : Longjumeau, Chilly-Mazarin

CSP autonome d'Etampes : Etampes, Brières-Les-Scelles, Morigny-Champigny, Ormoy-La-Rivière



SÉCURITÉ PUBLIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

60 boulevard de France 91000 EVRY

01.60.76.70.00

ddsp91@interieur.gouv.fr